

Janvier 2019

## CADRE DE L'ETUDE

### Public de l'étude

Les entretiens exploratoires menés en amont auprès d'acteurs institutionnels et associatifs ont précisé le public de l'étude, qui porte sur des jeunes :

- âgés de **18 à 25 ans** (entre l'âge de la majorité et l'accès au RSA) ;
- **en situation d'exclusion** au regard de l'hébergement et du logement ;
- qui ont eu un **parcours / accompagnement antérieur en protection de l'enfance** (mesure de placement et/ou milieu ouvert), dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et/ou de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) ;
- présents sur l'un des départements de la **Région Pays de la Loire**.

*L'étude cible une population de jeunes en exclusion après un parcours en protection de l'enfance et non le devenir des jeunes à la sortie de la protection de l'enfance.*

### Une certaine invisibilité de ces jeunes dans les dispositifs

Le travail exploratoire a également mis en évidence l'**absence de données quantitatives pour ces jeunes**, qui vivent généralement un parcours transitoire entre la sortie de la protection de l'enfance et leur situation d'exclusion (retour provisoire en famille, hébergement chez un tiers ...). La sortie de la protection de l'enfance n'est pas alors identifiée comme motif principal d'entrée dans les dispositifs d'urgence (115). Le jeune pourra l'évoquer ou non dans son récit de vie.

## Objectifs et méthodologie

Afin de mieux cerner les freins et leviers rencontrés par ces jeunes dans leurs parcours, cette étude qualitative a pour **objectif de recueillir directement leur parole**, pour dégager leurs attentes et besoins.

### Repérage et identification des jeunes : un enjeu majeur

Cette phase a nécessité un investissement en temps, une forte adaptation aux jeunes et la **mobilisation d'un grand nombre d'acteurs** (150 structures sollicitées et 230 contacts pris) pour parvenir à la rencontre de 28 jeunes volontaires.

### Méthodologie d'entretien individuel

Le choix s'est porté sur des **entretiens semi-directifs** sous la forme d'un échange libre, s'appuyant sur un guide d'entretien. Organisés dans un lieu à la convenance du jeune, ils ont duré en moyenne 45 min, avec la possibilité d'être accompagné d'un observateur. L'anonymat (dont la destruction des données personnelles) a été garanti.

## Limites de l'étude

Compte-tenu des **contraintes temporelles** de l'étude (2 mois de réalisation des entretiens), la population de jeunes rencontrés reste réduite (28 jeunes). Il n'a pas été réalisé d'échantillonnage préalable, hormis une attention portée à la mixité des jeunes et leur présence sur chacun des départements. Leur rencontre s'est faite **par le biais de structures**, expliquant le faible nombre de jeunes à la rue (1) ou en squat (0).

## RAPPEL DU CONTEXTE

### Partenariat entre la DRDJSCS des Pays de la Loire et l'URIOPSS

En 2017, la DRDJSCS des Pays de la Loire a sollicité l'URIOPSS pour engager des travaux, suite aux diagnostics territoriaux 360° du sans-abrisme au mal-logement, pour mieux **comprendre les difficultés de parcours de certains jeunes après leur sortie de la protection de l'enfance**.

Ces travaux s'inscrivent dans le **cœur de mission de l'URIOPSS**, qui favorise les liens entre les pouvoirs publics et les organismes à but non lucratif de solidarité du secteur sanitaire, social médico-social., afin de construire des réponses appropriées pour les personnes accompagnées.

### Mobilisation d'un large COPIL régional

Pilote de cette étude, l'URIOPSS a constitué et d'animé un COPIL régional afin de **favoriser les échanges entre acteurs institutionnels et associatifs** concernés par le parcours de ces jeunes.

Réuni à 3 reprises entre fin 2017 et fin 2018, celui-ci a mobilisé 75 acteurs des 5 départements, parmi (ordre alphabétique) :

ARS | Administration pénitentiaire | Associations de la protection de l'enfance | Associations du secteur de la lutte contre les exclusions | Conseils Départementaux (dont ODPE) | Conseil Régional | DDCS | DREAL | DRDJSCS (dont plateforme d'observation sociale) | Equipe de liaison psychiatrie précarité | FAS | PJJ Grand Ouest (DIR et DT) | SIAO | SPIP | URHAJ | URIOPSS | URML

Les participants au COPIL ont contribué tout au long de la démarche par :

- Des entretiens exploratoires en amont pour cerner les enjeux et problématiques
- Les rencontres du COPIL pour le suivi
- Un groupe de travail pour élaborer le cahier des charges
- L'identification et le repérage des jeunes
- L'organisation des entretiens

## PROFILS DES 28 JEUNES RENCONTRES

### Au moment de l'entretien, des jeunes en situation d'exclusion...

#### ...majoritairement des hommes

17 hommes et 11 femmes.

#### ...de plus de 21 ans

15 jeunes ont entre 21 et 25 ans, tandis que 13 jeunes ont entre 18 et 20 ans.

#### ... en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale / Centre d'Hébergement d'Urgence

Au moment de l'entretien, 18 jeunes vivent au sein de structures (CHRS/CHU), 5 jeunes en logement (FJT temporairement, locataires précaires, logement social, hôtel social), 4 jeunes hébergés chez un tiers, 1 jeune à la rue.

#### ...avec des ressources financières précaires

La moitié des jeunes indique être sans aucune ressource, ou bénéficiant d'aide financière d'urgence (hygiène /alimentaire). L'autre moitié des jeunes a des ressources liées à des démarches d'insertion socio-professionnelle (6 ont un salaire, 5 sont en Garantie Jeune, 2 au chômage, 1 a une allocation PACEA).

#### ...faiblement diplômés

La quasi-totalité des jeunes a un niveau inférieur ou égal au niveau V. Seuls 3 jeunes ont un niveau IV.



### ... Ayant un parcours antérieur en protection de l'enfance...

#### ...à l'ASE et minoritairement à la PJJ

Tous les jeunes ont été accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et seuls 3 jeunes ont aussi eu un parcours en Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

#### ...en quasi-totalité par un placement

22 jeunes sont concernés par une mesure de placement uniquement, 5 jeunes ont connu une mesure de placement et une mesure de milieu ouvert, 1 jeune a été accompagné uniquement en milieu ouvert. Il n'a pas été fait de distinction entre les mesures administratives ou judiciaires.

#### ...majoritairement en établissement

Parmi les jeunes placés, la majorité a été accueillie en établissement exclusivement (15 jeunes), certains ont connu le placement en établissement et en famille d'accueil (4 jeunes), tandis qu'une minorité a vécu uniquement en famille d'accueil (8 jeunes).

#### ... pendant plus de 4 ans (pour plus des ¾ des jeunes)

22 jeunes ont été suivis pendant plus de 4 ans en protection de l'enfance.

#### ... depuis l'âge de 10 ans en moyenne

7 jeunes accueillis entre 0-5 ans, 6 jeunes accueillis entre 5-10 ans, 8 jeunes entre 10-15 ans, 7 jeunes entre 15-18 ans.

#### ...pour moitié au-delà de 18 ans

Pour 6 jeunes, l'accompagnement s'est terminé avant 18 ans, pour 8 jeunes à 18 ans, pour 13 jeunes entre 18 et 21 ans, et pour 1 jeune à 21 ans.

### ZOOM Sur les Contrats Jeunes Majeurs (CJM)

La moitié des jeunes rencontrés a obtenu un Contrat Jeune Majeur (CJM), l'autre non.

#### Pour la moitié de jeunes sans CJM :

- En quasi-totalité, **aucune demande** n'a été faite
- Pour 3 jeunes, la demande a été **refusée**

#### Pour l'autre moitié de jeunes ayant eu un CJM :

- Plus de la moitié des CJM ont **duré moins d'1 an**
- 1 jeune a poursuivi son CJM **jusqu'à 21 ans**
- Pour les autres, le CJM s'est interrompu : majoritairement en raison du **non-respect par le jeune des engagements pris** (formation, démarches...), ou à **l'initiative du jeune** (pour 4 jeunes). Mais 2 jeunes **ne savent pas** pourquoi.

# ELEMENTS D'ANALYSE DE LEURS PARCOURS

Chacun des 28 jeunes rencontrés a un parcours de vie unique, influencé par une multitude de facteurs. Le rapport de l'étude retrace plusieurs parcours sous forme de frise chronologique, faisant apparaître de nombreuses ruptures. Quelques tendances communes peuvent être dégagées :

## L'entrée en protection de l'enfance, une rupture douloureuse dans leur histoire personnelle

Plusieurs mois ou années après leur parcours en protection de l'enfance, cette rupture reste très marquante pour ces jeunes. Il leur est encore difficile de faire face à ce vécu, en raison de la situation de danger à l'origine de la mesure de protection et/ou de la rupture avec les liens familiaux.

« Je le sais mais j'ai pas envie d'en parler, c'est des moments douloureux, c'est des sujets que je déteste »

## Une multiplicité de lieux et d'espaces de prise en charge en protection de l'enfance

Leurs parcours en protection de l'enfance se caractérisent par une succession de lieux (deux à quatre lieux pour la plupart, parfois plus de six voire plus de huit pour 2 jeunes). 1 jeune dit avoir connu 19 lieux de protection de l'enfance. Selon les jeunes, ces changements sont notamment intervenus suite à des conflits avec la famille d'accueil, en raison de leur ras-le-bol de la vie collective au foyer, mais aussi dûs aux contraintes d'accueil (limite d'âge, de place...).

"Je leur disais quand j'arrivais au foyer, j'sais pas combien de temps je vais être ici (...) je savais qu'à un moment on allait se quitter et qu'ils allaient faire leur vie et moi la mienne »

## La fin de prise en charge en protection de l'enfance marquant une seconde rupture

Quels que soient l'âge et les raisons (âge limite, fin de CJM, décision du jeune...), les jeunes identifient **la sortie de la protection de l'enfance comme une autre rupture** dans leurs parcours de vie. L'accès à la majorité est teinté de craintes et d'inquiétudes, et en même temps d'aspirations à l'indépendance. Ils expriment leur souhait d'avoir plus d'informations après la protection de l'enfance sur leurs droits, les démarches et les bons interlocuteurs.

« On a pris mes valises et on me les a mises dehors... »

## Une forte instabilité de l'hébergement à la sortie de la protection de l'enfance

En sortie de la protection de l'enfance, près de la moitié des jeunes **retourne en famille nucléaire ou élargie** (13 jeunes). 6 jeunes ont été hébergés chez un tiers. 5 jeunes ont eu recours à des structures de logement ou d'hébergement (FJT, CHRS, hôtel social), tandis que 4 jeunes ont vécu à la rue et en squat. Aucun jeune n'avait de logement autonome à la sortie. Cette solution à la sortie ne dure que quelque mois, du fait des tensions et conflits qui resurgissent en particulier pour les jeunes retournés en famille ou chez des tiers.

« J'y suis retournée, mais après voilà on s'entendait plus, on se marchait dessus. Je pense que c'est le lien, ça faisait trop longtemps qu'on avait été séparés donc il fallait s'habituer... Moi j'pensais que ça allait bien se passer chez ma mère. »

Plus de la moitié des jeunes a connu **plus de 4 lieux très précaires**, entre la sortie de la protection de l'enfance et le jour de l'entretien, dont des passages à la rue. Plus de la moitié des jeunes a contacté au moins une fois le 115.

## Des liens affectifs et sociaux fragiles

Les jeunes évoquent l'instabilité des liens familiaux et l'absence de soutien affectif ou matériel de leur environnement familial. Leur réseau amical peut les dépanner mais ne représente pas pour eux une véritable aide pour s'en sortir. Pour ces jeunes, leurs parcours les isolent des relations sociales. L'accès aux loisirs est difficile faute de ressources. Pour un jeune, le lien avec un club de foot a été un « fil rouge » dans son parcours. Certains jeunes nomment quelques personnes sur qui compter : une ancienne famille d'accueil, un lien maintenu avec un éducateur, un contact dans un accueil de jour.

## Une difficile insertion socioprofessionnelle

Si la plupart des jeunes identifient la Mission Locale, une minorité a été suivie dans le cadre de la Garantie Jeune, pour accéder à des ressources et des stages. Certains évoquent des freins pour en bénéficier (domiciliation, notification MDPH, projet...) et y rester (difficultés de venir aux RDV, faire des démarches...). Leurs parcours scolaires et de formation sont fortement impactés par leurs histoires et conditions de vie.

« J'étais à la rue du coup je pouvais pu aller en cours, j'ai seulement tenu 2 mois, j'allais à l'école tous les matins ... cette situation m'a fait arrêter mes études" »

L'insertion professionnelle est aussi conditionnée par leur mobilité.

"C'était en pleine campagne, j'ai fait quelques intérim mais c'était difficile d'y aller"

## Une ambivalence par rapport à l'accompagnement

Certains jeunes ont exprimé leur désir d'autonomie après la protection de l'enfance, mais aussi leur besoin d'être épaulés / accompagnés dans certaines démarches pour stabiliser leur situation et disposer de ressources. Ils sont partagés entre des aspirations fortes pour leur avenir et de fortes craintes.

## Des ressources financières très précaires

L'absence de ressources financières pour plusieurs jeunes induit une logique d'urgence (aide alimentaire), entraînant certains dans la délinquance (trafics, vols) ou le surendettement.

## La santé fragilisée par leur parcours

Pour certains jeunes, leur parcours résidentiel précaire (dont passage à la rue) a entraîné ou amplifié des problématiques de santé. Ils ont pu évoquer leurs troubles psychiques et problématiques d'addictions fortes. Pour un jeune, l'hospitalisation a permis une stabilisation et l'enclenchement de démarches.

## PERSPECTIVES

- **Consolider l'étude** : étayage statistique (ODPE, SISIAO...), recueil du point de vue des professionnels de terrain, de la parole d'autres jeunes n'étant pas en situation d'exclusion, ...
- **Développer l'interconnaissance des acteurs au service des jeunes** : coordination des acteurs à une échelle territoriale pertinente, capitalisation des pratiques existantes
- **Prendre en compte ces jeunes dans les politiques publiques** : identifier des leviers dans les fiches actions des différents schémas et dans le suivi de leur mise en œuvre, notamment dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes (Groupe de Travail régional n°9 « Sortants de l'ASE » ; contractualisation entre l'Etat et les Départements avec la création du référentiel « éviter les sorties sèches de l'ASE »)

Retrouver l'intégralité de l'étude, ainsi que le communiqué de presse sur notre site internet : [http://expertise.uriopss-pdl.fr/section/palo\\_detail.html?publicationId=p4361557754086439](http://expertise.uriopss-pdl.fr/section/palo_detail.html?publicationId=p4361557754086439)



L'**URIOPSS**, Union Régionale Interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux regroupe 246 organismes privés à but non lucratif de solidarité en région Pays de la Loire. Ces organismes gèrent environ 750 Établissements et Services des secteurs sanitaire, social, médico-social et caritatif, soit plus de 25 000 lits ou places, plus de 15 000 salariés et 15 000 bénévoles.

L'URIOPSS des Pays de la Loire regroupe et soutient dans leur développement et leur fonctionnement les organismes privés à but non lucratif sanitaires, sociaux et médico-sociaux (dans les domaines de l'enfance et de la famille, de la lutte contre les exclusions, du handicap et des personnes âgées).